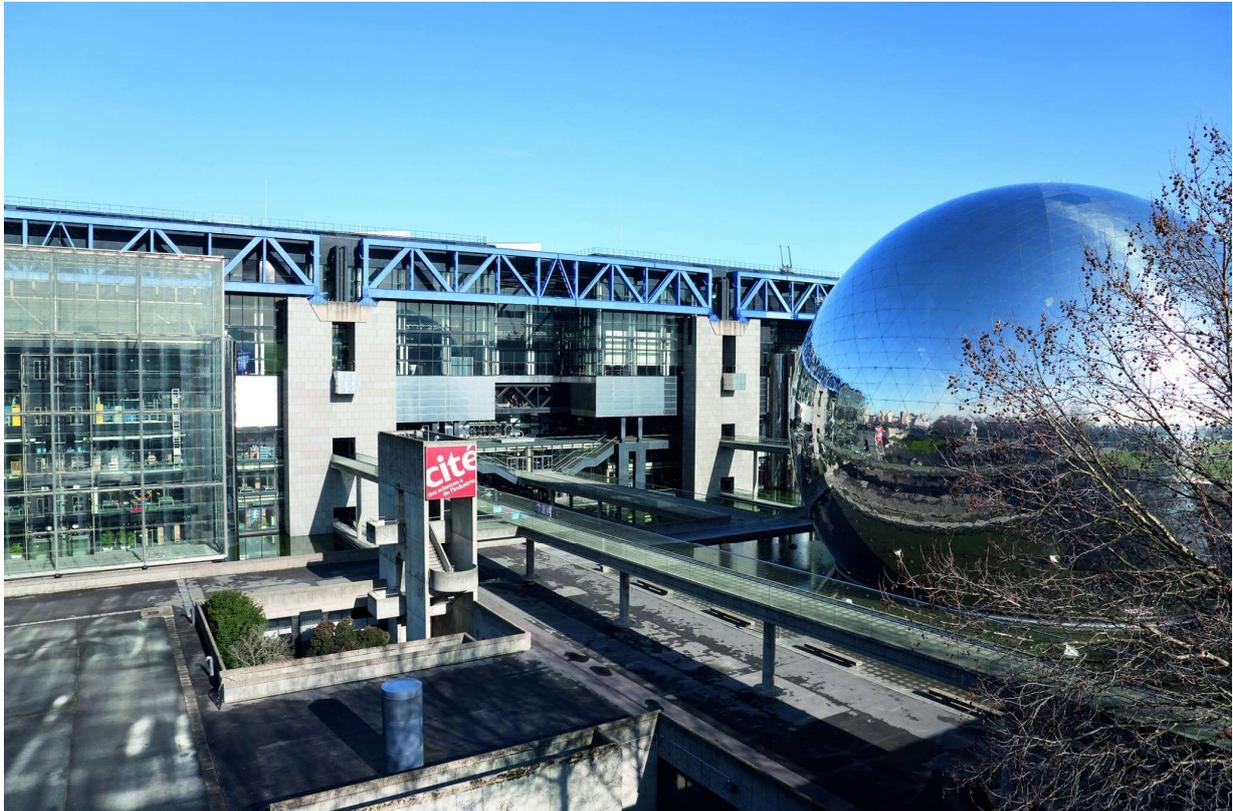


## La Bibliothèque de la cité des sciences et de l'industrie



Site internet de la bibliothèque :

<https://www.cite-sciences.fr/fr/au-programme/lieux-ressources/bibliotheque/>

Direction de la Bibliothèque et des ressources documentaires (DBRD) à la date de mise à jour de la fiche : Marie-Hélène Couhlon Wehr.

### 1. Le cas de la BSI : un rattachement administratif atypique

Implantée au cœur de la Cité des sciences et de l'industrie<sup>1</sup> (CSI), la Bibliothèque des sciences et de l'industrie (BSI) est une composante administrative d'Universcience, établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). L'établissement public du palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie est créé par le

---

<sup>1</sup> 13 mars 1986 : inauguration de la Cité des sciences et de l'industrie par François Mitterrand, président de la République, lors du passage de la comète de Halley.

[décret n° 2009-1491](#) du 3 décembre 2009. Il fusionne deux établissements publics préexistants :

- Le Palais de la Découverte, EPSCP<sup>2</sup> situé au Grand Palais
- La Cité des sciences et de l'industrie, EPIC établi dans le parc de la Villette

Pôle national de référence dans la diffusion de la culture scientifique et technique, Universcience s'attache à répondre sur ces deux sites à quatre missions :

- Médiation scientifique entre les publics et la recherche autour d'outils, de rencontres et de présentations de l'actualité scientifique et technique,
- Valorisation de la démarche scientifique dans la pédagogie de l'expérimentation, dans l'information relative aux métiers et aux filières, dans la formation des acteurs et dans la mise à disposition des ressources documentaires tous supports confondus,
- Diffusion nationale et internationale par la coopération au sein d'un réseau de partenaires,
- Activité de recherche scientifique et publication des résultats.

Universcience est géré par un Conseil d'administration et s'est doté d'un Conseil scientifique. Son président<sup>3</sup>, nommé par décret en Conseil des ministres, est assisté d'un directeur général délégué. L'établissement est placé sous la double tutelle du ministère de la Culture et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation.

## **2. La BSI : accès pour tous à la culture scientifique et technique**

Offrant une documentation dans les domaines de la culture scientifique et technique, elle se veut ouverte à tous. Elle souhaite rendre les savoirs scientifiques accessibles et présente les enjeux liés à l'évolution du monde scientifique. En complémentarité avec la Bibliothèque publique d'information (BPI), la BSI est un acteur reconnu dans l'offre de collections et de services pour les publics handicapés, faisant de l'accessibilité une priorité. Enfin, en lien avec la Cité des sciences, l'action de la bibliothèque s'illustre dans les coopérations qu'elle mène avec la Cité des métiers (insertion professionnelle), la Cité de la Santé (santé publique) et le Carrefour numérique (autoformation) en fournissant une documentation, des espaces et en participant à l'organisation des animations.

---

<sup>2</sup> Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

<sup>3</sup> Président d'Universcience : Bruno Maquart

### 3. Le statut des personnels : primat du droit privé

Héritant de l'ancien modèle contractuel de la Cité des sciences, le statut des personnels de la BSI est particulièrement complexe. Déjà, en 1990, Marie-Françoise Bisbrouck évoquait cette spécificité : « Le statut du personnel de la médiathèque est particulier par rapport au statut habituel du personnel des bibliothèques publiques françaises. Il est lié au fait que la Cité des sciences et de l'industrie est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) qui, à ce titre, recrute son personnel sur contrat de droit privé. Les fonctionnaires de l'État ou des collectivités territoriales en faible nombre à la médiathèque — à peine 10 % de l'effectif total — sont soit en détachement, soit en disponibilité»<sup>4</sup>. Aujourd'hui, une grande majorité du personnel est employée sur des contrats de droit privé, et ce malgré des situations administratives différentes avant le décret statutaire de fusion des deux établissements : « Il donne au nouvel établissement le statut d'établissement public industriel et commercial, lui permettant d'agir de façon autonome et dynamique tout en préservant le statut des personnels, fonctionnaires et agents publics pour le Palais de la Découverte et agents sous CDI et CDD pour ce qui est de la Cité des sciences et de l'industrie » (propos de Claudie Haignere, chargée d'une mission sur la préfiguration du regroupement du palais de la découverte et de la cité des sciences et de l'industrie).

#### Pour aller plus loin :

FARGE, Claude et STAGNARA, Laetitia Stagnara. « Transformation de la Bibliothèque des sciences et de l'industrie : explorer les transitions ». Le bulletin de l'Amcsti [en ligne], Disponible sur le web : <https://www.amcsti.fr/fr/bulletin/transformation-de-bibliotheque-sciences-de-lindustrie/> [Consulté le 25 août 2022]

MENGIN, Aymard et RANJARD, Sophie. « Publics et usages de la bibliothèque à la Cité des sciences et de l'industrie ». Bulletin des bibliothèques de France [en ligne], n°5, 2010 [Consulté le 25 août 2022]. Disponible sur le Web : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-05-0049-009>

« Réalité augmentée : la bibliothèque de la Cité des sciences et de l'industrie augmente ses collections ». Archimag n°290, 2016. [Consulté le 25 août 2022].

Disponible sur le Web : <https://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2016/01/15/realite-augmentee-bibliotheque-cite-sciences-industrie-collections>

---

<sup>4</sup> Bisbrouck, Marie-Françoise. La médiathèque de la Cité des sciences et de l'industrie. Bulletin des bibliothèques de France [en ligne], n° 2, 1990. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1990-02-0136-007> (page consultée le 15 juillet 2024).